

Trophée Auguste Perret

2ème Manche des
Championnats de France
2023

Compétition de Patinage Synchronisé

11 février 2023

LE HAVRE



Trophée Auguste Perret

Compétition de Patinage Synchronisé

Le Havre : date le 11 février 2023

Le H.A.C Patinage, vous invite à participer au Trophée Auguste Perret, compétition amicale de patinage synchronisé organisée sous l'égide de la F.F.S.G. selon les réglementations nationales et internationales. Cette compétition est ouverte aux clubs français et étrangers. Les patineurs des équipes doivent répondre aux règles ISU et être en possession de la licence compétition ou extension de la discipline « Patinage Synchronisé ».

LIEU

Patinoire du Havre (56 m x 26 m)
106 rue Louis Blanc
76620 LE HAVRE
FRANCE

LISTE DES INVITES

Tous les membres de l'Union Internationale de patinage synchronisé sont invités à participer au Trophée Auguste Perret.

CATEGORIES

La compétition est ouverte aux catégories :	
Synchro Unifié : programme libre	Novice Basic : programme libre
Synchro Libre : programme libre	Novice Advanced : programme libre
Synchro 9 : programme libre	Junior National 2 : programme libre
Adulte : programme libre	Senior National 2 : programme libre
Mixed Age : programme libre	
Juvenile : programme libre	
Pré -Juvenile : programme libre	

PRE-INSCRIPTIONS

Le lien « questionnaire Infos clubs » qui a été envoyé début juillet à tous les clubs, doit être complété avant le **30 septembre 2022**. Il tient lieu de Pré-Inscription.

INSCRIPTIONS

Les droits d'inscription sont de **295 €** par équipe participante.

Le règlement à l'ordre du H.A.C Patinage Artistique, doit être adressé par chèque en euros ou par virement bancaire au plus tard à la date limite d'inscription (les frais de virement bancaire sont à la charge des Clubs participants).

Une copie du règlement effectué devra être envoyée le plus tôt possible à angeliquemondet@gmail.com

L'enregistrement de l'équipe sera valide seulement à la réception du règlement des droits d'inscription.

Les droits d'inscription ainsi que les réservations de repas ne seront pas remboursés si le désistement intervient dans un délai inférieur à 3 semaines avant la compétition.

Adresse postale pour l'envoi du règlement

H.A.C Patinage Artistique
Patinoire du Havre
106 rue Louis Blanc
76620 LE HAVRE
France

Coordonnées bancaires pour le virement du règlement

SOCIETE GENERALE		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Titulaire du Compte :	HAC PATINAGE ARTISTIQUE 106 RUE LOUIS BLANC 76620 LE HAVRE		
Domiciliation	LE HAVRE JENNER	(01022)	
Identification nationale (RIB)			
30003	01020	00037276595	35
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
Identification internationale (IBAN)			
IBAN FR76 3000 3010 2000 0372 7659 535			
Identifiant international de la Banque (BIC)			
SOGEFRPP			

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : DATE **26 NOVEMBRE 2022**

COMPOSITION DU JURY

Pour chaque catégorie, le jury se compose au maximum d'un panel Technique (1 contrôleur Technique, 2 Spécialistes Techniques et 2 Data Vidéo Replay Opérateur) et d'un panel de juges comprenant 1 Juge Arbitre et 5 Juges minimum.

Chaque pays participant (autre que la France) peut désigner un juge figurant de préférence sur la liste de l'ISU saison 2022/2023.

La première réunion des Officiels d'arbitrage aura lieu à la Patinoire, le **samedi 11 février 2023** selon l'horaire déterminé par le Juge Arbitre.

Le Comité d'Organisation prendra en charge les frais d'hébergement, de repas et de déplacement pour tous les juges français et officiels français de la compétition. Pour les juges étrangers nommés par leur nation, seuls les frais d'hébergement et de repas seront pris en charge.

Les frais de déplacement des Juges-Arbitres et du Panel Technique sont à la charge du club organisateur.

ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

Les entraînements officiels sont facultatifs pour les catégories N3 (Optionnal Practice) et se dérouleront, sur inscription préalable, le samedi matin avant les Official Practice des catégories N1 et N2 selon le tableau décrit ci-dessous :

Programmes Libres Optionnal Practice		Programmes Libres Official Practice	
Synchro Unifié	8 mn	Novice Basic + ET	10 mn
Synchro Libre	8 mn	Novice Advanced + ET	10 mn
Synchro 9	8 mn	Junior N2 + ET	11 mn
Mixed Age	11 mn	Senior N2 + ET	12 mn
Adulte	8 mn		
Juvenile	8 mn		
Pré-Juvenile	8 mn		

ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage est déterminé par un tirage au sort.
Le tirage au sort est effectué selon les règlements nationaux et internationaux.

ACCREDITATION-ACCUEIL

Toutes les équipes participantes, les officiels, juges-arbitres, juges et officiel de compétition sont invités à se faire accréditer dès leur arrivée à la Patinoire.

Un service d'accueil sera mis en place à la patinoire pendant la durée de la compétition à partir du vendredi 10 février 2023, **17h00 à la patinoire**.

Chaque équipe recevra 1 dossier d'accueil et 4 laissez-passer (1 Président, 1 Entraîneur et 2 Chaperons).

REGLEMENT NATIONAL ET ELEMENT TECHNIQUE (Site CSNPAS)

<https://www.csnps.org/francais>

SYSTEME DE NOTATION ET COMPOSITION DES PROGRAMMES

Le système de notation est basé sur le Système de Jugement ISU.

Les compositions des programmes libres doivent selon la catégorie respecter les règlements ISU ou nationaux (cf règlements ISU et national).

Pour la composition détaillée, vous pouvez consulter le site <https://www.csnps.org/accueil> puis section Règlements.

FORMULAIRE

Un lien permettant de compléter les Forms sur le net sera envoyé **dès le 2 octobre 2022** par la CSNPAS à chaque club pré inscrit sur le « QUESTIONNAIRE INFOS CLUBS ». Les Forms sont à compléter avant le **26 novembre 2022**. Pour les Forms de 1 à 5, toutes modifications devront être demandées par mail à : sylvie.coupez@wanadoo.fr, copie angeliquemondet@gmail.com et ce jusqu'au **4 février 2023**. Passé ce délai les changements ne pourront se faire que lors de l'accréditation.

Les équipes étrangères peuvent s'inscrire en faisant la demande à la CSNPAS à l'adresse suivante : csnpas@ffsg.org et sylvie.coupez@wanadoo.fr

MUSIQUE

Toutes les équipes doivent fournir leur musique à l'organisateur de la compétition. Les enregistrements au format MP3 sur clé USB doivent être d'excellente qualité, 2 copies pour chaque programme (libre).

Chaque clé USB doit être identifiée avec le nom de l'équipe, la catégorie, le type de programme (libre) et la durée exacte de la musique (pas de temps de patinage).

La musique doit obligatoirement être envoyée par mail au format MP3, au plus tard **le 28 janvier 2023**, soit directement en pièce jointe soit à l'aide d'un lien de téléchargement à l'adresse e-mail suivante : angeliquemondet@gmail.com et sylvie.coupez@wanadoo.fr. Chaque email devra contenir un seul fichier de musique ou de lien de téléchargement. Le sujet de l'e-mail doit être au format "**Nom de la catégorie, programme (libre) et le nom de l'équipe.**"

Le niveau de volume de la musique tel que déterminé par la Commission médicale ne devra pas dépasser 85-90 Pression dB Niveau sonore dans toute la patinoire.

FORMULAIRE PROGRAM CONTENT SHEET

Le formulaire « PROGRAM CONTENT SHEET » (Form 4) doit être transmis au Comité d'organisation au plus tard à la date limite d'inscription. Cependant, le contenu des programmes peut être modifié jusqu'à l'accréditation. Le formulaire modifié doit être envoyé au Délégué Technique: sylvie.coupez@wanadoo.fr jusqu'au **4 février 2023**. Passé ce délai, le Form 4 devra être remis lors de l'accréditation. Il n'est pas autorisé de le remettre directement aux Officiels de l'arbitrage.

CEREMONIE DE CLOTURE - PODIUMS

Tous les participants sont tenus de se présenter en costume à la proclamation des résultats et à la remise des récompenses.

Les équipes doivent participer à la cérémonie de clôture selon le dispositif prévu par le Club Organisateur.

ORGANISATION

L'organisation de la compétition est placée sous la responsabilité du Club Organisateur qui se réserve la possibilité et le droit de prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Toutes les décisions se rapportant à ces éventuelles dispositions seront prises en accord avec le Juge-Arbitre.

DROIT A L'IMAGE

Tous les participants à la compétition (patineurs, accompagnateurs, spectateurs,...) autorisent l'utilisation de leurs images fixes ou en mouvement, les représentants, sans aucune compensation financière.

Ce droit est valable avant, pendant et après la Compétition.

RESPONSABILITÉ

Selon la règle ISU 119, la Fédération Française des Sports de Glace et le Comité d'Organisation de la Compétition ne pourront être tenus responsables en cas de blessures ou de dommages dont les concurrents et les officiels pourraient être victimes.

Un service médical sera mis en place par le Comité d'Organisation pendant toute la durée de la compétition et des entraînements pour assurer les soins médicaux d'urgence sur les lieux de la compétition.

INFORMATIONS MEDICALES

Les Responsables d'équipes devront être en mesure de communiquer pour chaque patineur, les renseignements médicaux nécessaires en cas d'urgence ou d'accident. Ces informations devront inclure, mais sans s'y limiter, ce qui suit, pour aider le personnel médical :

- Les allergies
- Les maladies existantes (asthme, ...)
- Les traitements et médicaments actuels
- Le carnet de vaccination
- Le groupe sanguin
- L'utilisation de lunettes, lentilles de contact, appareils dentaires

RECOMPENSES

Les trois premières équipes de chaque catégorie reçoivent une récompense. Chaque compétiteur reçoit un souvenir.

ANTI DOPAGE

Un contrôle anti-dopage pourra avoir lieu, il sera effectué conformément aux règles et procédures antidopage ISU actuelles (communications ISU n ° 2366 ou toute nouvelle mise à jour de ces communications).

EXTRA PRACTICE

Il est possible de réserver des extra Practice. Le club organisateur « H.A.C Patinage » fera parvenir un formulaire de réservation à chaque club qui l'a demandé via le Form 6. Tout sera géré par H.A.C Patinage : angeliquemondet@gmail.com

HEBERGEMENT ET RESTAURATION DES ÉQUIPES

Il est possible de réserver des repas. Le club organisateur « H.A.C Patinage » fera parvenir un formulaire de réservation à chaque club qui l'a demandé via le Form 7. Tout sera géré par H.A.C Patinage : angeliquemondet@gmail.com.

Aucun frais d'hébergement ni de restauration n'est pris en charge par l'Organisation. La liste des hébergements est disponible sur le web à l'adresse :

<https://www.lehavre-etretat-tourisme.com>

Hôtel Officiel

Hotel Ibis Centre

Rue du 129 ème Régiment infanterie

76600 LE HAVRE

PHOTOS

Afin de préparer le programme de la compétition, nous vous demandons de nous faire parvenir par e-mail à angeliquemondet@gmail.com, une photo de votre équipe pour l'inclure au programme.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements, veuillez-vous adresser à :

Angélique MONDET

Présidente du H.A.C patinage

angeliquemondet@gmail.com.

06 59 89 96 08

PLANNING PRÉVISIONNEL

Vendredi 10 février

Accréditation à partir de 17h00

17h00-21h00 : Extra practice

Samedi 11 février

06H30 – fin de compétition:

Optionnal practice possibles avant les **official practice** N1, N2, avant 10h00.

Optionnal practice sur inscription préalable, sur le **Form 5** pour programmes libres : Pré-Juvenile, Juvenile, Mixed Age, Adulte, Synchro 9, Synchro Libre, Synchro Unifié.

Official practice pour programmes libres : Senior N2, Junior N2, Novice Advanced, Novice Basic.

Compétition programmes libres : Synchro Unifié, Synchro Libre, Synchro 9, Pré-Juvenile, Juvenile, Novice Basic, Novice Advanced, Mixed Age, Adulte, Senior N2, Junior N2.

(attention ceci n'est pas l'ordre de passage des catégories)

Le planning sera communiqué après la date limite d'inscription pour le bon déroulement de la compétition.

LISTE DES FORMULAIRES

Form	Objet	A retourner avant le
1	Team Entry 1	26 Novembre 2022
2	Team Entry 2	26 Novembre 2022
3	Music Information	26 Novembre 2022
4	Program Content	26 Novembre 2022
5	Optionnal practice N3	26 Novembre 2022
6	Extra practice	26 Novembre 2022
7	Repas	26 Novembre 2022



Sportity

For direct event information please download the Sportity app and insert this password:

LH2023

Sportity app is available in



www.sportity.com

